

## ENTRE SUMÈNE ET MARS



Edito )

Cette nouvelle lettre ne déroge pas des quatre précédentes : ce réseau est toujours celui d'une démarche de développement durable et de gestion concertée de l'environnement. Je vous invite à découvrir les nouvelles actions engagées. Je m'inquiétais dans notre dernière édition des financements par l'absence de fléchage de la région AURA dans ses demandes de subvention européenne, ce qui s'est confirmé, ainsi disparaissent 65 % de nos recettes d'animation et la possibilité de contractualisation.

Natura 2000 est indispensable pour la préservation de la faune et de la flore, ces dernières décisions risquent de transformer ce réseau en Natura mortua.

Bonne lecture à tous.

Dr. Bertrand FORESTIER,  
*Président du Comité de Pilotage du site*

## PRÉSENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » FR8302035, découle du site régional « Lacs et Rivières à Loutres » et a été classé Site d'Importance Communautaire (Sic) le 13 novembre 2007. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>



Le site s'étend sur 22 communes réparties dans 4 Communautés de communes (Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Pays Gentiane). Il est constitué de 5 cours d'eau pour un linéaire de 130km, situés au Nord Est du département du Cantal (La Sumène, le Mars, le Marilh, le Mardaret et le Varleix) et s'étend sur 725,5 ha.

Il a été désigné d'intérêt communautaire pour la protection de 3 espèces, (la loutre, le chabot et l'écrevisse à pattes blanches) et 4 habitats d'intérêt communautaire (Forêts alluviales à Frênes et Aulnes, Forêts de pentes, éboulis ou de ravins à Tilleuls, Hêtraies atlantiques acidophiles à Houx et Prairies à Molinie).

# ACTIONS ET ÉTUDE 2022 EN FAVEUR DES ÉCREVISSSES À PATTES BLANCHES

Les prospections nocturnes réalisées en 2022 ont permis de suivre les populations déjà connues et de confirmer le maintien de ces populations. Deux nouvelles petites populations ont été inventoriées sur de petits cours d'eau du bassin de l'Auze, et le bornage d'une population déjà repérée a permis d'étendre son aire de répartition connue à plus de 3 km de présence.

Une quinzaine d'analyses « ADN environnemental », permettant la détection d'une espèce dans un prélèvement (d'eau ou d'individu), ont été réalisées en 2021 et 2022 afin de rechercher la présence d'écrevisses à pattes blanches ou d'Aphanomycose (pathologie véhiculée par l'écrevisse de Californie et fatale pour notre écrevisse autochtone). **Les premiers résultats reçus démontrent que les écrevisses de Californie introduites dans le plan d'eau situé en tête de bassin versant de la Sumène sont porteuses de l'Aphanomycose, ce qui expliquerait la disparition de l'écrevisse à pattes blanches constatée plus en aval sur la Sumène.**

Une réflexion et une concertation avec les propriétaires et usagers du plan d'eau sont en cours afin de définir une solution technique à l'éradication des écrevisses de Californie introduites dans ce plan d'eau et à terme **protéger et restaurer la population d'écrevisses à pattes blanches de la Sumène.**

Une étude réalisée par le bureau d'études Saules et Eaux, spécialiste des écrevisses, a permis d'inventorier les actions réalisables et sites équipables (ouvrage existant ou cascade) dans le but de cloisonner les populations d'écrevisses de Californie (en bloquant leur montaison) et ainsi protéger les populations d'écrevisses à pattes blanches.

Ces équipements ne devront pas dégrader la situation de la franchissabilité piscicole. Les derniers rendus d'études et d'analyses en attente permettront de finaliser les modalités d'intervention, de contacter les propriétaires concernés afin de leur **proposer des contrats Natura 2000 pour les**



**équipements en faveur de la protection des écrevisses à pattes blanches, financés à 100%**, en espérant que le transfert de la gestion des sites Natura 2000 à la Région le permette encore.

**Afin d'étendre l'aire de répartition de l'écrevisse à pattes blanches dans les cours d'eau du territoire et ainsi réduire le risque d'extinction de cette espèce à fort enjeu patrimonial, un protocole de translocation par transfert d'individus d'une population locale a été défini et validé.** Ainsi, les études préalables nécessaires au respect du protocole ont pu être réalisées pour une future translocation sur un site :

→ Détermination de la population source : mesure de la densité par « distance sampling » de la population donneuse afin de garantir sa capacité à supporter le prélèvement de 200 à 300 individus ;

→ Choix du site de réintroduction : évaluation de la disponibilité en habitats, qualité d'eau, régime thermique, vérification de l'absence de pathogène (test de survie par encagement)...

## ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2022 DU CPIE DE HAUTE AUVERGNE SUR LE THÈME DES ÉCREVISSSES ET DE L'ÉCOLOGIE DE LA RIVIÈRE



En collaboration avec le CPIE de Haute Auvergne, (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement), 4 demi-journées d'animation pédagogique au bord de la rivière sur le thème des écrevisses et de l'écologie des cours d'eau ont été offertes aux collèves des communes du site Natura 2000 durant le printemps 2022.



Au total, 66 élèves de 6<sup>ème</sup> des collèves de Riom-ès-Montagnes et Mauriac ont participé et ainsi pu être sensibilisés aux enjeux de préservation du site.

## RECHERCHE DE CONTRATS ET CHARTES NATURA 2000

L'objectif de la Charte est la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. Elle est constituée d'une liste d'engagements non financiers qui contribue à atteindre cet objectif. Ces engagements encouragent la poursuite et le développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et le rétablissement des habitats naturels et des espèces justifiant la création du site Natura 2000. Il n'est conclu que lorsqu'il apporte une plus-value environnementale directement liée à la gestion d'un site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Une cinquantaine de type de contrats peuvent être mobilisés. Pour exemple : **entretien et restauration de la ripisylve** (forêts rivulaires), **suppression de résineux en bord de cours d'eau**, **restauration et entretien de mare**, **mise en défense des berges et aménagements d'accès à l'eau pour le bétail**, **aménagement de passage à gué existant**, etc.

L'animateur se tient à la disposition de toute personne possédant une parcelle incluse dans le site afin d'examiner les possibilités de mobiliser un contrat Natura 2000 (financement à 100 % des actions) ou d'adhérer à la Charte Natura 2000 d'engagements de bonnes pratiques et de l'assister dans ses démarches.

## ÉVALUATION DES INCIDENCES 2022

### Rôles de l'animateur :

Assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000,

Répondre aux sollicitations des administrations sur des dossiers d'études d'incidences,

Réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire.

## PROJETS SOUMIS À ÉVALUATION DES INCIDENCES EN 2022

Coupe de bois réalisée par l'ONF dans le Bois du Marilhou : préconisations techniques (passage temporaire sur le cours d'eau, gestion des ruissellements des pistes forestières) ;

Réalisation d'un système de traitement des eaux de process de l'usine d'eau potable de Pons \_ Syndicat d'eau potable de Mauriac : pas d'incidence ;

Projet d'aménagement de structures d'hébergements au Vaulmier \_ Mairie : échanges avec le porteur de projet afin de concilier le projet et les enjeux de préservation du site Natura 2000 ;

Réhabilitation et accès aux captages d'eau potable des sources du Marilhou \_ SIDRE du Font Marilhou : consultation des documents du dossier Loi sur l'Eau ;

Projet de boisement par des essences non autochtones d'une parcelle agricole à Cheyrange, Menet \_ CRPF : concertation visant au boisement par des essences autochtones adaptées.

## MISE EN ŒUVRE DE DEUX CONTRATS NATURA 2000 À VALETTE

En complément de son adhésion à la Charte de bonnes pratiques Natura 2000 sur 3,5 ha de parcelles communales, le Conseil municipal de Valette a souhaité poursuivre son engagement en souscrivant à 2 contrats Natura 2000.

Un contrat N09Pi « Création ou rétablissement de mares ou d'étangs » afin de réhabiliter une ancienne serve (petite mare servant autrefois à l'irrigation et à l'abreuvement). Le manque d'entretien a engendré des fuites qui ne permettent plus aujourd'hui de maintenir un niveau d'eau satisfaisant.

En plus de faire partie du petit patrimoine, ce type de milieu « refuge » connecté à la rivière permet d'augmenter les chances de survie de certaines espèces aquatiques ou semi-aquatiques (amphibiens, insectes... et ainsi de la loutre) en cas de catastrophe (crue, étiage sévère, pollution...).

Les travaux ont consisté à limiter les fuites (dessouchage des arbustes qui se sont développés sur la digue, réparation de l'organe de vidange fuyant, étanchéification de la digue par tapissage d'argile) et à la création d'une rampe d'accès en pente douce en direction de la Sumène pour permettre aux amphibiens de ressortir de la serve après la ponte.

Un contrat N26Pi « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leurs impacts », devant permettre à la commune d'installer des panneaux de sensibilisation dans le but de compléter le sentier d'interprétation déjà présent, devrait voir le jour.



# UN ÉCO-PÂTURAGE CAPRIN CONTRE LA RENOUÉE ASIATIQUE - ANNÉE 1

La Renouée asiatique (Renouée du Japon *Reynoutria japonica* et Renouée de Bohême *Reynoutria bohemica* et ses hybrides) est une espèce exotique végétale envahissante préoccupante. Cette plante se disperse par marcottage, favorisée par le transport de terre infestée et par les crues en bordure de cours d'eau. Dépourvue de prédateurs locaux, de compétiteurs et produisant dans sa litière des composés phénoliques toxiques pour les racines des autres plantes, elle s'avère très invasive et donc défavorable à la biodiversité de nos cours d'eau. Très rapide, sa progression se fait au détriment des habitats naturels et des espèces végétales et animales autochtones.

Depuis 2017, Sumène Artense Communauté s'est engagée à travers la compétence GEMAPI et le portage du site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » dans une opération d'éradication de cette plante en bordure des cours d'eau du territoire de l'Entente Auze-Sumène. La grande superficie de ce bosquet (2000m<sup>2</sup>) ne permet pas la gestion par arrachage ou coupe manuelle. Une opération de maîtrise et d'éradication de la Renouée asiatique au Pont de Pépanie à Anglards de Salers par pâturage caprin a donc été mise en place avec le soutien des propriétaires (le département et la commune) de la parcelle et le prêt des chèvres par un agriculteur de Sauvât, M. GALVAING Laurent au travers de la signature d'une convention. Les fournitures (clôtures, abri, électrificateur) ont été financées par Sumène Artense communauté.



AVANT



EN COURS

Le bilan de cette première année d'expérimentation est mitigé avec le vol à 4 reprises des filets de clôture, entraînant évidemment la fuite des chèvres. Sumène Artense communauté espère poursuivre pour 2023, sous réserve de se fournir à nouveau des caprins et de trouver un relais local pour la surveillance régulière du site.

## CONTACT

### Sumène Artense communauté

Julien Couturas - *Animateur du Site Natura 2000*

21, rue du Calalet 15240 SAIGNES

04 71 40 62 66 - [www.sumene-artense.com](http://www.sumene-artense.com)

Sumène Artense communauté - Établissement Public de Coopération Intercommunale.  
Président : Marc Maisonneuve | Siège social : 23, bis place de l'église - 15270 Champs-sur-Tarentaine-Marchal | Contact : 21, rue du Calalet - 15240 Saignes.  
Directeur de la publication : Marc Maisonneuve | Responsable de la rédaction : Paul Leverbe  
Conception et crédits photos : Sumène Artense communauté.  
Impression : Imprimerie Verzy Fils - 40, Av. Augustin-Chauvet - Zone Industrielle 15200 MAURIAC  
SIRET 379 460 900 00010  
Date de parution : Février 2022 / Dépôt Légal : Février 2022 - ISSN 2650-1805  
Tirage : 400 exemplaires / Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique



Le dispositif Natura 2000 est cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

## PROGRAMME 2023

Mise à jour du diagnostic du site ;

Recherche de contrats N2000 et d'adhésion à la Charte N2000 et assistance technique aux bénéficiaires ;

Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles ;

Assistance à l'application de l'évaluation des incidences et veille écologique ;

Inventaire/suivi des populations d'écrevisses ;

Mise en œuvre du protocole de translocation d'écrevisses à pattes blanches ;

Recherche et assistance aux bénéficiaires à la mise en œuvre d'équipements pour limiter la progression de l'écrevisse de Californie, suivi et surveillance des aménagements (sous réserve de contractualisation avec les propriétaires riverains et financement par la Région AuRA) ;

Actualisation des données Chabot et Ragondin/Rat musqué ;

Poursuite de l'expérimentation de pâturage caprin (Renouée asiatique) et suivi des populations de plantes exotiques envahissantes du site ;

Mise en place d'une stratégie de régulation/éradication des populations de ragondins, communication auprès des agriculteurs, grand public ;

Communication (lettre N2000, site web) ;

Organisation d'une Journée Technique « écrevisses » à destination des partenaires techniques et des gestionnaires de milieux aquatiques (point scientifique et réglementaire, retour d'expérience...)

Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques ;

Gestion administrative et financière (programme d'activités) ;

Réflexion sur le dimensionnement d'une révision du DocOb en 2024 ;

Suivi de la mise en œuvre du DocOb (Bilan annuel, Comité de Pilotage...)

Réflexion et dimensionnement d'une révision du DOCOB du site.